

Environnement

Rapport national sur le Développement humain durable : L'ENVIRONNEMENT, UN FACTEUR VITAL

l'Essor n°15790 du - 2006-09-17 08:00:00

Le document établit la corrélation entre la dégradation des écosystèmes et des composantes essentielles comme le revenu, la santé, l'éducation, le genre, la sécurité alimentaire, la participation à la vie économique et sociale

La cérémonie officielle de lancement du Rapport national sur le Développement humain durable, édition 2006, a eu lieu hier au Centre international des conférences de Bamako. La séance était présidée par Djibril Tangara, le ministre du Développement social, de la Solidarité et des Personnes âgées. Le thème du document "Gestion de l'environnement pour un développement humain durable au Mali" est pertinent et hautement d'actualité, a-t-il commenté. Il est, en effet, nécessaire d'examiner annuellement la problématique environnementale au Mali dans ses multiples dimensions. Il s'agit d'appréhender correctement un des enjeux majeurs du développement du Mali : la protection de l'environnement dans sa fonction principale de reproduction des populations.

Le rapport traite du lien entre la dégradation de l'environnement et le développement humain durable à travers les effets de la dégradation de l'environnement sur le cadre de vie et le bien-être de la population malienne. Il s'efforce de souligner la corrélation entre la dégradation des écosystèmes et les composantes essentielles du développement humain durable que sont le revenu, la santé, l'éducation, le genre, la sécurité alimentaire, la participation à la vie économique et sociale. Les experts ont ainsi analysé les relations de cause à effet qui existent entre la dégradation de l'environnement et les ressources naturelles telles que les sols, la flore, la faune. Ils relèvent que la durabilité environnementale est menacée par le changement défavorable du climat et par les activités quotidiennes des hommes et des femmes.

Les analystes ont, bien entendu, formulé des recommandations à l'adresse des décideurs. Ils préconisent ainsi l'amélioration des techniques de maîtrise des eaux de surface et des eaux souterraines. Ils suggèrent de renforcer la lutte contre toutes les formes de déboisement, et contre l'ensablement des cours d'eau.

La protection et la conservation des ressources naturelles et de l'environnement constituent une priorité majeure du Mali, soulignera le ministre Tangara. Cette option trouve sa traduction dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Le troisième axe de cette stratégie vise une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, l'atténuation de la pression humaine sur toutes les ressources forestières. Pour y parvenir, il faut poursuivre la promotion des énergies de substitution, des énergies nouvelles et renouvelables et réduire la consommation de bois-énergie.

Le ministre Djibril Tangara a remercié le PNUD pour l'appui technique et financier qui a permis la réalisation du présent document. Les recommandations, a-t-il assuré, aideront à la prise de décisions pertinentes par le gouvernement.

L'économiste principal du PNUD/Mali, Djibrina Barry, a salué la régularité dans la production des rapports nationaux maliens sur le développement humain durable et l'indépendance affichée dans leur conception et leur rédaction. Il a rappelé que le PNUD a inscrit l'environnement parmi les cinq domaines de concentration de son assistance aux pays membres. Cette mesure s'impose car la dégradation de l'environnement et le changement climatique qui en résulte, engendrent des risques pour l'humanité dans son ensemble.

Il faut retenir, à ce propos, que les pays pauvres sont confrontés aux risques les plus chroniques. Ils ne disposent pas de ressources financières, institutionnelles et autres, nécessaires à leur adaptation. Ils sont, en majorité, situés dans des zones très vulnérables telles la zone sahéenne. Djibrina Barry a réitéré l'engagement du PNUD à accompagner la formulation et la mise en oeuvre de nos politiques de développement.

F. MAÏGA